



# Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2017 - 2019

## *de la commune de Taninges*





# Sommaire

## 1- Porteur du Projet Educatif de Territoire (PEdT)

## 2- Territoire et écoles concernées par le PEdT

## 3- Pilotage et coordination du PEdT

- 3-1 Composition du comité de pilotage
- 3-2 Coordinatrice salariée du PEdT
- 3-3 Référent élu du PEdT

## 4- Objectifs et moyens

- 4-1 Etat des lieux
- 4-2 Objectifs éducatifs du PEdT
- 4-3 Projet pédagogique issu du PEdT
- 4-4 Pistes d'amélioration et de développement
- 4-5 Partenaires
- 4-6 Locaux et installations utilisés
- 4-7 Modalités de suivi et d'évaluation du projet

## 5- Organisation

- 5-1 Moments de la journée et de la semaine dévolus aux activités
- 5-2 Modalités d'organisation
- 5-3 Participation financière des familles
- 5-4 Modalités d'information aux familles

## 6- Activités

- 6-1 Articulation du PEdT avec les éventuels dispositifs existants
- 6-2 Types d'activités proposées aux enfants de l'école maternelle
- 6-3 Types d'activités proposées aux enfants de l'école élémentaire
- 6-4 Axes des projets d'école pris en compte par le PEdT
- 6-5 Intervenants assurant la prise en charge des activités



## 1- Porteur du projet éducatif territorial (PEdT)

- *Durée du projet* : 2017 - 2019
- *Commune* : Taninges
- *Nom, fonction et adresse du responsable du projet* :  
M. le Maire, 75 avenue des Thézières, 74440 Taninges

## 2- Territoire et écoles concernées par le PEdT

- *Territoire* : Commune de Taninges
- *Ecoles* : École primaire publique  
Groupe scolaire primaire de Mélan (maternelle et élémentaire), Taninges

## 3- Pilotage et coordination du PEdT

### ■ 3-1 Composition du comité de pilotage et rôle

Une commission extra-municipale a été constituée dès juin 2013 sur décision du conseil municipal et avec comme première mission de travailler sur les temps périscolaires.

Elle se réunit au minimum une fois par trimestre.

Cette commission est ouverte à d'autres partenaires, ou à un nombre plus important de représentants pour élargir la discussion.

En cas de vote, seuls les représentants désignés peuvent exprimer leur choix.

Cette commission constitue le comité de pilotage. Ce comité propose des pistes d'amélioration et d'évolution du PEdT, aussi bien en terme organisationnel que d'objectifs éducatifs.

Ces propositions sont présentées au conseil municipal qui délibère sur les choix proposés. Le comité est en charge de l'évaluation de l'atteinte des objectifs du PEdT.

Composition de la commission

- Monsieur le maire, membre de droit
- 4 conseillers municipaux
- Monsieur le directeur du groupe scolaire
- 4 professeurs, choisis au sein du corps enseignant du groupe scolaire primaire
- 1 représentant de la crèche «Les p'tits bouts »
- 1 représentant du Centre de Loisirs et d'Activités Périscolaires, CLAP
- 2 représentants de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, FCPE
- 2 représentants du Comité des Parents Autonomes, CPA
- 1 représentant de la Maison des Jeunes et de la Culture, MJC
- 1 représentant d'un club sportif
- 1 représentant d'une association culturelle
- 1 représentant de la Maison de l'Enfance et de la Famille, MDEF



### ■ 3-2 Coordinatrice salariée du PEdT

Lucie Josse est la coordinatrice des temps périscolaires et de l'action jeunesse.

Elle est responsable des temps périscolaires concernés par ce PEdT.

Elle est aussi en charge de l'animation d'un « local jeunes ». Ce local est un lieu ouvert aux jeunes collégiens où ils peuvent se retrouver pour partager un moment, se divertir ou monter divers projets.

Elle est contractuelle, employée par la commune.

Son adresse courriel : [jeunesse.mairie.taninges@orange.fr](mailto:jeunesse.mairie.taninges@orange.fr)

Son numéro de téléphone professionnel : 06.77.04.80.87

### ■ 3-3 Référent élu du PEdT

Gilles Péguet, adjoint au maire

Son adresse courriel : [gilles.peguet@orange.fr](mailto:gilles.peguet@orange.fr)



## 4- Objectifs et moyens

### ■ 4-1 Etat des lieux

#### ■ a- *Descriptif sommaire de la commune*

Taninges est une commune de plus de 3500 habitants. Elle fait partie de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) qui comprend les communes de Mieussy, Châtillon, La Rivière-Enverse, Morillon, Verchaix, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval.

La commune est structurée entre un centre bourg et des hameaux distants de 1 à 5 km pour les plus proches et jusqu'à 15 km pour le Praz de Lys.

Elle a un groupe scolaire primaire réparti en deux écoles : maternelle et élémentaire.

Un collège d'environ 430 élèves est présent sur la commune qui a particularité de posséder une section sportive ouverte aux skieurs de la 6ème à la 3ème en lien avec les clubs des communes environnantes.

Une Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille est aussi présente sur la commune.

Taninges gère avec la commune de Mieussy une station de ski, Praz de Lys – Sommand. Commerces, artisans, industries du bois, de la salaison, de vêtements techniques constituent son tissu économique.

De nombreuses associations culturelles, sportives, sociales offrent une palette très diversifiée d'activités.

#### ■ b- *Les structures d'accueil existantes pour la petite enfance*

Deux structures d'accueil sont présentes sur la commune, l'association « Les p'tits bouts » pour les enfants de 2 mois à 4 ans et demi, et le Centre de Loisirs et d'Accueil Périscolaire (CLAP) pour les enfants de 4 ans et demi à 12 ans. Ces deux structures sont à ce jour subventionnées par la CCMG qui a pris la compétence « petite enfance ».

La crèche «Les p'tits bouts» accueille les enfants de 7h à 18h30 sur Taninges du lundi au vendredi. La structure est fermée les jours fériés (ponts possibles), au maximum 4 semaines en été et une à deux semaines en fin d'année durant la période des fêtes selon le calendrier.

Le CLAP jacquemard ouvre du lundi au vendredi pour un temps périscolaire de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h (sauf vendredi fermeture à 18h30), et le mercredi de 7h à 8h30 et de 11h30 à 12h30. Le CLAP ouvre en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le mercredi de 11h30 à 19h ou de 13h30 à 19h avec ou sans repas. La structure assure également un accueil pendant les vacances de 7h30 à 19h (sauf vendredi fermeture à 18h30), matin/après-midi avec ou sans repas. Les fermetures annuelles ont lieu 4 semaines en été et une à deux semaines en fin d'année durant la période des fêtes selon le calendrier.

Pour les jeunes de 11 à 15 ans, la commune a créé un poste d'animateur. Ce projet a été initié et conduit par la Maison des Jeunes et de la Culture de Taninges dans un premier temps. Puis il a été repris par la commune depuis septembre 2014 pour l'associer au poste de coordinatrice de la réforme des rythmes scolaires. L'animatrice a ainsi une vision globale du suivi des jeunes de 3 à 15 ans.



### ■ c- Les associations existantes

De nombreuses associations sont présentes sur la commune et constituent un tissu très actif et structuré pour une offre d'activités extra-scolaires le soir après 16h30, le mercredi, le samedi ou le dimanche. Les vacances scolaires permettent pour certaines d'entre elles d'organiser des stages.

Les activités proposées dans un cadre extra-scolaire aux enfants de 3 à 17 ans sont très variées,

- culturelles et de loisirs,
  - Association de jumelage avec Cléder, Bretagne, échange culturel et sportif
  - Association autour de divers jeux de sociétés, « du goudron et des plumes »
  - Batterie-fanfare, Les cyclamens
  - Ecole de musique
  - Maison des Jeunes et de la Culture (bibliothèque, danse, guitare, piano, français, anglais, théâtre, arts plastiques, atelier terre, sophrologie, peinture, pâte à sel ...)
  - Orchestre d'harmonie, société philharmonique
  - Pêche, pétanque ...
- sportives
  - Arve Giffre Handball
  - Club des archers jacquemard
  - Club de ski de fond Praz de Lys – Sommand
  - Club de ski alpin Taninges-Praz de Lys
  - Club de tennis jacquemard
  - Football club du Haut Giffre
  - Maison des Jeunes et de la Culture (aïkido et aikitaiso, badminton, escalade, fit'gym, futsal, gymnastique, judo, kulturetrial, musculation, step, yoga)
  - Taninges Acro Gym, club de gymnastique

### ■ d- Les réflexions de la commission lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et poursuivi pendant l'année 2015-2016

Les nombreuses réunions de la commission depuis 2013, puis celles sous la conduite de l'association « Les Francas » durant l'année 2016, ont permis de faire ressortir certains grands axes d'action et notamment,

- proposer des horaires scolaires en adéquation avec les rythmes de l'enfant,
- permettre de mieux gérer les temps de pause méridienne et particulièrement le temps de cantine avec les déplacements associés. Les enfants de la maternelle mangent dans un lieu jouxtant l'école, tandis que les enfants de l'élémentaire se déplacent à la cantine du collège à environ 800 mètres de l'école,
- rendre les activités éducatives, culturelles et de loisirs accessibles au plus grand nombre.
- offrir un parcours éducatif par cycle.
- prendre en compte la parole de l'enfant et l'associer à la définition des actions éducatives.



■ e- *Les atouts du territoire et les leviers pour la mise en œuvre du PEdT*

- La commission extra-municipale s'est créée dès juin 2013. Elle a été constituée dès le début avec les acteurs encore présents à ce jour. Les nombreuses réunions ont permis aux acteurs d'apprendre à travailler ensemble sur le projet. La poursuite de cette commission permet de garantir un suivi dans le temps des évolutions du PEdT.
- Les nombreuses associations présentes sur le territoire offrent des possibilités d'activités très diverses.
- Les structures d'accueil présentes sur la commune permettent une mise à disposition de personnel, mais elles apportent aussi leur importante expérience pour évaluer et conduire le projet.

■ f- *Les contraintes du territoire*

La distance entre les différents lieux d'activité augmente les contraintes d'organisation.

Le PEdT doit trouver une cohérence entre les horaires scolaires définis et le temps réduit consacré aux activités périscolaires sous la responsabilité de la commune.

Malgré un tissu associatif important, la disponibilité des intervenants ou des salles peut être une contrainte du fait du temps court de l'intervention et de l'horaire proposé.

Le coût de ces temps est une charge importante pour une commune de notre taille. Le financement reste une contrainte forte dans la mise en place de certaines activités ou en terme d'organisation générale.



## ■ 4-2 Objectifs éducatifs du PEdT

### ■ 4-2-1 Préambule

La commission extra-municipale a mené avec l'aide des Francas de Savoie un travail de réflexion sur l'année 2015-16 pour l'aider à redéfinir les objectifs du PEdT.

Leur intervention s'est déroulée comme suit,

Temps 1 : atelier enseignants, avec pour objectif d'explorer les effets attendus de ce qui est mis en place via la réforme, le réalisé et le réalisable en lien avec le projet d'école, ses ambitions et ses objectifs.

Temps 2 : atelier avec les autres acteurs éducatif, avec pour objectif de définir en quoi leur intervention sur ces nouvelles activités impactent l'action de leur structure, modifient leur projet et leur relation à l'environnement.

Temps 3 : atelier avec les enfants, avec comme objectif de récolter la parole de l'Enfant en direct sur son ressenti, ses choix, ses envies.

Temps 4 : formulation des objectifs et travail de réécriture du projet.

### ■ 4-2-2 Les objectifs généraux du PEdT

#### ■ **Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants.**

Le PEdT et sa mise en application doit être au service de la réussite de tous les enfants et en particulier de la réussite scolaire, pour que l'enfant prenne pleinement sa place dans la société.

Les horaires de ces temps périscolaires et les activités proposées doivent permettre aux enfants d'être plus disponibles aux apprentissages scolaires.

#### ■ **Vivre la citoyenneté** dans ces trois composantes que sont

- la civilité :

Attitude de respect, à l'égard des autres citoyens mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux.

- le civisme :

Respecter et faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi avoir conscience de ses devoirs envers la société. Agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

- la solidarité :

Attitude d'ouverture et d'aide aux autres, principe républicain de fraternité.

#### ■ **Favoriser l'ouverture culturelle**

Les enfants doivent pouvoir connaître, reconnaître et appréhender tous les champs culturels. Les amis, les voisins, les autres personnes d'ici ou de là-bas, sont différents de moi mais la connaissance et reconnaissance de l'autre passe par la Culture.

L'enfant pourra ainsi mieux appréhender le monde qui l'entoure pour accepter les différences de chacun et vivre ensemble en harmonie.

Cette approche doit ouvrir les enfants aux autres cultures qu'elles soient de l'ordre des arts et lettres, sociales, scientifiques et techniques...



### ■ 4-3 Projet pédagogique issu du PEdT

Des objectifs du PEdT découlent un projet pédagogique pour une mise en application opérationnelle par tous les acteurs intervenant sur ces temps.

Ce document est amené à vivre et à être modifié pour mettre en application les objectifs du PEdT en fonction des contraintes du terrain et des évolutions souhaitées.

Pour chaque objectif du PEdT, a été fixé les objectifs pédagogiques suivants,

#### ■ **Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants.**

- > Favoriser l'apprentissage de manière ludique
- > Permettre aux enfants d'être plus attentif en classe l'après-midi
- > Faire du lien avec l'école et le temps scolaire de l'enfant

#### ■ **Vivre la citoyenneté**

- > Amener les enfants à se poser des questions, à réfléchir, et à se positionner.
- > Favoriser la participation des enfants aux activités
- > Apporter des notions de « vivre ensemble »

#### ■ **Favoriser l'ouverture culturelle**

- > Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité
- > Faire découvrir un environnement habituel et/ou inhabituel
- > Amener les enfants à la pratique d'activités dites culturelles

Ces objectifs pédagogiques seront développés auprès de chaque groupe en fonction de ces trois axes.

Un travail par cycle est mis en place pour les enfants de l'école élémentaire et les grandes sections de maternelle. Les activités proposées sur chaque groupe sont en lien avec le thème du groupe et les objectifs pédagogiques.

GS	- Imaginer et créer
CP	- Vivre dans son environnement naturel
CE1	- Découvrir son corps
CE2	- Agir et s'exprimer
CM1	- Découvrir de nouveaux horizons
CM2	- Vivre ensemble à travers la citoyenneté

Les enfants seront invités à participer à la démarche d'amélioration des thèmes et des objectifs en recueillant leur avis et leur envie.

Cette démarche a été initiée dès la première année de la mise en place des TAP en 2015. Les enfants ont été interrogés individuellement ou par petits groupes sur la base du volontariat. En 2016, les Francas ont poursuivi cette action en recueillant la parole de l'enfant dans des classes pendant le temps scolaire. Le questionnaire avait été élaboré par des élèves de CM2, et les questions ont été posées par ces mêmes élèves dans les classes.

Nous poursuivrons cette démarche de recueil de la parole de l'enfant pour qu'il devienne acteur, et pas simplement consommateur des activités.



#### ■ 4-4 Pistes d'amélioration et de développement

La commission travaille en ce moment sur l'amélioration de l'accueil des maternelles. Une réflexion a été engagée sur la modification éventuelle des horaires des maternelles.

La coopération avec les autres associations de Taninges, mais également avec les autres communes de la CCMG doit être renforcée.

#### ■ 4-4 Partenaires

*Une convention est signée avec les partenaires ou associations qui mettent à disposition du personnel et des locaux. Les partenaires peuvent évoluer en fonction de la participation d'autres associations ou institutions.*

##### ■ **Associations de parents**

- FCPE, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, section de Taninges
- CPA, Comité des Parents Autonomes

##### ■ **Associations d'accueil périscolaires et extra-scolaires**

- Centre de Loisirs et d'Accueil Périscolaire, CLAP
- Crèche « Les P'tits Bouts »

##### ■ **Associations culturelles et sportives**

- Maison des Jeunes et de la Culture, MJC
- Association ARCADE
- Ecole de Musique Jacquemarde, Taninges-Mieussy
- Les associations sportives

##### ■ **Institution**

- Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille

#### ■ 4-5 Locaux et installations utilisés

Les locaux utilisés sont communaux.

Ils sont pour certains mis à disposition d'associations sur les temps périscolaires ou extra-scolaires.

Une convention précise alors les modalités de cette utilisation par la mairie sur les temps d'activités périscolaires.

Liste des locaux utilisés

- salles de classe du groupe scolaire (élémentaire et maternelle)
- salle du CLAP dans le bâtiment de l'école élémentaire
- maison des associations (salle de musique, local jeunes, salle des amis du pic)
- salles de l'association MJC (bibliothèque, salle de réunion)
- maison du patrimoine, locaux de l'association ARCADE
- mairie, salle de réunion



#### ■ 4-6 Modalités de suivi et d'évaluation du projet

La commission extra-municipale se réunit régulièrement et au minimum une fois par trimestre pour évaluer l'avancement du projet.

La personne coordinatrice se charge du suivi sur le terrain et de la mise en application des choix de la commission qui seront validés en conseil municipal.

L'évaluation portera sur les points suivants :

- Nombre d'enfants participants, par classe et par activité
- Nombre et type d'activités proposées
- Nombre d'animateurs et niveau de qualification
- Bilans réalisés par les animateurs (description des séances, points positifs, difficultés rencontrées, propositions d'amélioration...) sur la base d'un questionnaire avec questions fermées et ouvertes
- Bilan des enfants, sur la base d'un questionnaire
- Bilan des professeurs, sur la base d'un questionnaire
- Nombre de difficultés ou incidents rencontrés entre les enfants ou entre enfants et adultes



## 5- Organisation

### ■ 5-1 Moments de la journée et de la semaine dévolus aux activités

#### ■ Temps d'enseignement pour l'école maternelle et élémentaire

5 matinées de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi

4 après-midi de 14h15 et 16h30, lundi, mardi, jeudi, vendredi

#### ■ Temps d'activités périscolaires pris en charge par la commune,

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine en période scolaire.

Il n'y pas de temps d'activités périscolaires organisés le mercredi ou pendant les vacances scolaires par la mairie. Les structures d'accueil associatives (CLAP et crèche) assurent cette mission.

#### ■ Les horaires des temps d'activités périscolaires

##### Elémentaire

- pour les enfants mangeant à la cantine
  - 11h30 – 13h : temps de déplacements, de repas et de détente
  - 13h – 14h05 : temps d'activités + déplacement
  - 14h05 – 14h15 : récréation avant l'entrée en classe
- pour les enfants participant uniquement au TAP
  - 13h20 – 14h05 : accueil + temps d'activités ludiques
  - 14h05 – 14h15 : récréation avant l'entrée en classe

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine et veulent participer aux activités, se rendent sur le lieu de l'activité à 13h pour rejoindre le groupe cantine

##### Maternelle petites et moyennes sections

- pour les enfants mangeant à la cantine,
  - 11h30 – 13h15 : temps de déplacements, de repas et de détente
  - 13h15 – 14h15 ... : sieste
- pour les enfants ne mangeant pas à la cantine
  - 13h20 – 14h15 ... : accueil + sieste

##### Maternelle grandes sections

- pour les enfants mangeant à la cantine,
  - 11h30 – 13h20 : temps de déplacements, de repas et de détente
  - 13h20 – 14h15 : temps d'activités
- pour les enfants ne mangeant pas à la cantine
  - 13h20 – 14h15 : accueil + temps d'activités ludiques



### **■ 5-2 Modalités d'organisation**

Les enfants sont accueillis en groupe par

- du personnel communal (atsem, encadrants, animateurs)
- des animateurs mis à disposition par les associations partenaires
- des intervenants extérieurs.

Les enfants sont pris en charge dès 11h30 jusqu'à 14h15 pour ceux qui mangent à la cantine avec un adulte référent. Durant ce temps ils sont emmenés jusqu'à l'activité encadrée par un animateur ou un intervenant de 13h à 14h.

Les enfants ne mangeant pas à la cantine, sont pris en charge à partir de 13h20 à l'école élémentaire pour être répartis par groupe entre les encadrants jusqu'à 14h15.

Les enfants qui désirent faire une activité se rendront sur le lieu de l'activité à 13h.

Les taux d'encadrement pendant les temps d'activités périscolaires sont les suivants

- Petites sections de maternelle, 1 adulte pour 10 enfants maxi
- Moyennes sections de maternelle, 1 adulte pour 12 enfants maxi
- Grandes sections de maternelle, 1 adulte pour 12 enfants maxi
- Élémentaire, 1 adulte pour 15 enfants maxi

Les familles s'inscrivent en fin d'année précédente ou au début de chaque période.

Les enfants peuvent participer de un à quatre jours par semaine aux activités.

Les enfants mangeant à la cantine sont automatiquement inscrits aux activités les jours de leur présence.

### **■ 5-3 Participation financière des familles**

Les familles paient une participation pour l'année quelque soit le nombre de jours par semaine ou le nombre de périodes.

En 2016, la participation est la suivante,

1 <sup>er</sup> enfant,	50 € par an
2 <sup>ème</sup> enfant,	40 € par an
3 <sup>ème</sup> enfant,	30 € par an

### **■ 5-4 Modalités d'information aux familles**

En début d'année ou pour les inscriptions, les familles sont informées par courriel individuel et par affichage à l'école et en mairie.

Une réunion de rentrée avec les parents est organisée quelques semaines après le début de l'année scolaire.

Tout au long de l'année, la coordinatrice, en plus du suivi direct de chaque animateur, est en lien étroit avec le directeur de l'école et les professeurs.

Elle contacte directement les familles par téléphone ou par courriel en cas de changement ou difficultés. Ce mode de communication permet de réagir rapidement aux situations rencontrées, de trouver des solutions en temps réel et d'impliquer les parents sur ce temps.



## 6- Activités

### ■ 6-1 Articulation du PEdT avec les éventuels dispositifs existants

Les structures d'accueil et la commune ont signé un contrat enfance jeunesse (CEJ) pour la période 2012-2015. Ce contrat doit être renouvelé pour les prochaines années par la CCMG qui a maintenant la compétence « petite enfance ».

Ces associations, par la mise à disposition de personnel, participent à l'articulation et à la cohérence du PEdT.

La coopération avec les autres associations de Taninges doit être renforcée.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre n'a pas dans ces compétences la gestion des TAP. Chaque commune a choisi des modes d'organisation différents aussi bien sur les horaires ou l'encadrement que sur les objectifs fixés.

Une réunion est organisée par an pour comparer nos différences et s'informer sur les solutions développées. La distance entre les communes et les temps courts d'intervention n'ont pas permis à ce jour de partager certaines ressources.

### ■ 6-2 Types d'activités proposées aux enfants de l'école maternelle

Les enfants sont répartis en groupes qui restent identiques tout au long de l'année.

Les petites et moyennes sections ont un temps de « récréation » puis sont pris en charge pour un temps de sieste.

A partir de janvier, progressivement les enfants des moyennes sections qui ne dorment plus sont invités deux fois par semaine à rejoindre une activité ludique et calme.

Cette organisation est appliquée à toutes les moyennes sections sur le dernier trimestre.

Pour les grandes sections, les activités proposées aux enfants sont libres ou organisées sous forme d'animations de loisirs. Le dispositif « espaces ludiques » pour la maternelle offre aux enfants la possibilité de se divertir grâce à divers jeux collectifs ou individuels.

A partir de janvier, des activités sont proposées aux grandes sections en lien avec le thème « imaginer et créer ».

### ■ 6-3 Types d'activités proposées aux enfants de l'école élémentaire

Les enfants sont répartis en groupes. Ces groupes ne sont pas forcément en cohérence avec le groupe classe, mais ils respectent les classes d'âge. Chaque groupe a un référent adulte unique.

Deux types d'activités sont proposées par semaine, soit une activité structurée accompagnée par un animateur, soit une activité libre dans le cadre « d'espaces ludiques » encadrée par un adulte.

Les animations et plannings sont organisées par période de 6 à 7 semaines, entre les vacances. Pour chacune de ces périodes, chaque groupe se voit proposer deux animations et deux temps d'espaces ludiques par semaine.



Les activités proposées en ce début d'année scolaire 2016 sont les suivantes,

- Anglais (apprentissage ludique à l'oral)
- Art-plastique (expression artistique et découverte de nouvelles techniques)
- Cirque (initiation aux bases des jeux circassiens)
- Coopération (animations diverses sur la coopération, travail de groupe et d'équipe)
- Livre (activité riche en découverte autour du livre, créativité, imagination, détente)
- Montagne (découverte de l'environnement, par des jeux et des activités ludiques)
- Musique (initiation aux rythmes et musiques d'ici et d'ailleurs)
- Patrimoine (découverte du patrimoine local)
- Théâtre (expression d'improvisation autour de différents ateliers)
- Espace ludique (temps d'activités libres)

Ces activités peuvent évoluer d'une année à l'autre en fonction de la disponibilité des intervenants et des objectifs opérationnels fixés par la commission.

#### **■ 6-4 Axes des projets d'école pris en compte par le PEdT**

Dans le cadre de la refonte du projet d'école, le « vivre ensemble » devrait être une des composantes des nouveaux objectifs du projet d'école.

Une première réunion en juillet 2016 a permis d'évaluer les difficultés rencontrées pour la mise en application de cet objectif.

8 règles simples ont été définies et elles seront appliquées par l'ensemble des acteurs.

Le PEdT s'inscrit pleinement dans cette démarche pour obtenir une continuité éducative tout au long de la journée. La commune reste ouverte à toutes propositions pour maintenir une relation étroite avec les projets de l'école.

Le PEdT doit être au service de la réussite scolaire des enfants.

#### **■ 6-5 Intervenants assurant la prise en charge des activités**

- Le personnel communal (atsem, animatrice du patrimoine, accompagnantes cantine, animateur polyvalent)
- Animateurs mis à disposition par le CLAP et la crèche dans un cadre conventionnel
- Bibliothécaire, mise à disposition par la MJC dans un cadre conventionnel
- Intervenants extérieurs
  - intervenant en anglais
  - parent bénévole pour les échecs
  - professeur de théâtre
  - intervenant nature et environnement
  - intervenant musique

Au-delà de la formation de base type PSC1, la commune va développer un plan de formation pour permettre une montée en compétence des acteurs entourant les enfants, notamment auprès des personnes assurant l'encadrement tout au long du temps périscolaire (conduite et animation d'un groupe, gestion de conflit ...).